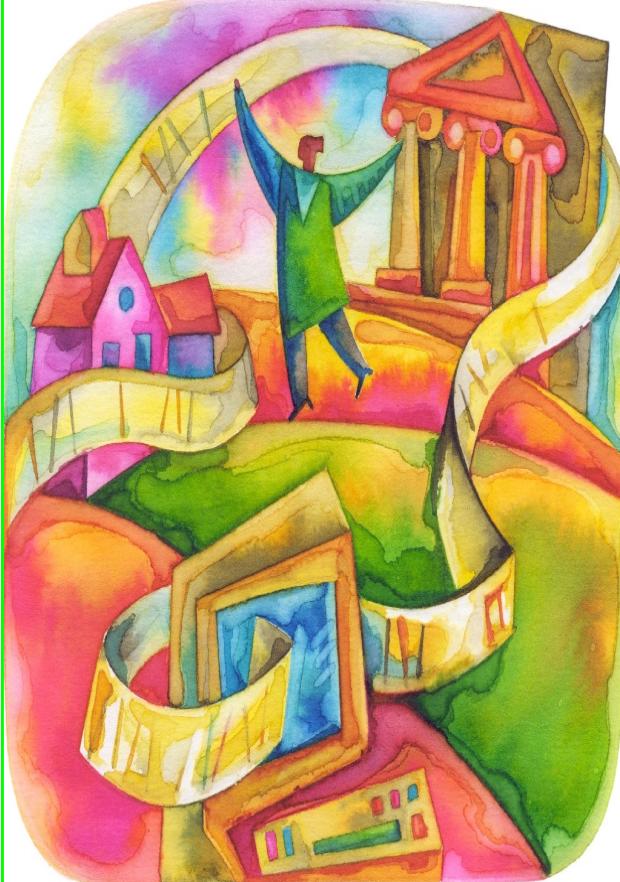


## OMCS DE LA DESIRADE

### PEDT de l'ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

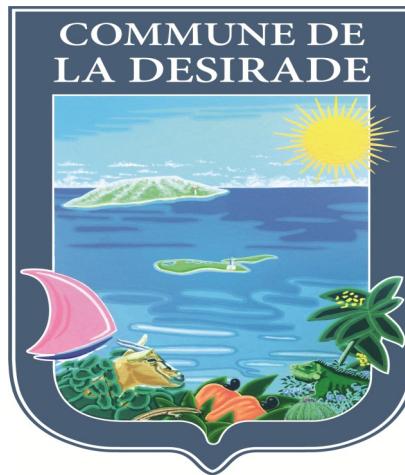


Les activités du PEDT commencent

le lundi 3 octobre 2016 !!!

Les plannings d'activités seront affichés :

- ◆ **dans les différents magasins**
- ◆ **devant les écoles**
- ◆ **à la bibliothèque, à la Mairie**



### LE MOT DU MAIRE



Chers parents de la Désirade,

Le Projet Educatif de Territoire autrement appelé PEDT arrive à sa 3<sup>ème</sup> année de fonctionnement sur notre territoire.

Ce projet, partagé par l'ensemble des acteurs éducatifs, a déjà permis à bon nombre de nos enfants d'expérimenter des activités telles que l'équitation, la poterie, la couture, l'anglais, le jardinage, etc.....

La Municipalité, recherche la réussite éducative de chaque enfant scolarisé. Pour cela, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, elle établit des partenariats pérennes pour animer les temps d'activités périscolaires.

Ainsi plusieurs partenaires apportent leur contribution au PEDT :

- **AMOUR du MARIN** pour notre identité maritime forte à travers les chants marins
- **DESIRAD'KA** pour la musique traditionnelle
- **Magguy MILLROSS** pour l'anglais
- **Marcela FAVERE** pour la confection de bijoux, la poterie
- **Le SPRAID** pour les ateliers sportifs en football, en kayak, en athlétisme
- **LES MAINS BLEUES** pour les ateliers de teintures naturelles, la couture et la peinture
- **La relaxation** devrait également faire partie des ateliers pour l'épanouissement de tous.

#### *Nouveauté!*

Désormais, le mercredi les classes de maternelles de Beauséjour et Baie Mahaut en plus des classes élémentaires!

Merci à toutes les associations partenaires pour leur adhésion au dispositif.

J'encourage vivement chaque parent à inscrire son enfant.

OMCS 0590 851 159

Jean-Claude PIOCHE



## QU'APPORTE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES A LA DESIRADE ?

Les activités du PEDT du mercredi et des jours de pause méridienne sont organisées en cycle, ce qui correspond à une période de 4 à 5 semaines .

Les enfants sont répartis en groupe de même niveau. Ils participent à la même activité pendant un cycle, cela permet d'aller plus loin dans l'approfondissement mais aussi de suivre les périodes scolaires dans le PEDT .

Les activités , peuvent permettre à certains de connaître des loisirs qu'ils ne pratiqueraient pas autrement et peuvent même développer des vocations.

L'ouverture faite aux associations pour l'animation des activités crée du lien.

La réforme des rythmes scolaires par le biais du PEDT est un tremplin pour le développement de ces associations : les enfants ayant de façon ludique découvert une discipline peuvent en dehors du PEDT s'inscrire pour continuer et ainsi donner une pleine mesure de leur capacité par la suite.



## A QUOI SERT LE PEDT (LES OBJECTIFS) ?

Le PEDT vise à mettre en relation tous les acteurs intéressés au devenir des jeunes générations, du territoire : enseignants, parents, élus, animateurs, associations, particuliers, etc....

Pour :

**« L'EPANOISSEMENT DE L'ENFANT AU COEUR DE SON TERRITOIRE A TRAVERS LA CULTURE ET LE SPORT »**

Le PEDT est un formidable outil au service de la cohésion du territoire dans l'intérêt de l'enfant : les projets se rencontrent autour de celui-ci.

Le PEDT est l'un des principaux moyens par lequel la réforme des rythmes scolaires poursuit son but ultime : LA REUSSITE EDUCATIVE DE CHAQUE ENFANT SCOLARISE.



Consciente de ces enjeux, notre commune, quoi que petite, propose une offre diversifiée d'activités pour accompagner nos jeunes vers la réussite scolaire.

## COMMENT CELA SE PASSE ?

### 5 ateliers à thème

- **ATELIER MON ECOLE, MON PEDT** : rapprochement des équipes enseignantes, d'intervenants et d'animateurs
- **ATELIER MON TERRITOIRE, MON PEDT** : connaissances de la faune, de la flore, de la géologie du territoire, des atouts, des risques aussi.
- **ATELIERS D'INITIATION ARTISTIQUE, CULTURELLE** : toutes les activités où l'enfant développe son sens artistique (couture, poterie, etc...)
  - **ATELIERS SPORTIFS** : football, kayak, etc....
- **ATELIERS EQUESTRES** : la Municipalité et l'association référente cherchent des solutions à leur reprise.



### 2 temps d'animation :

- Le mercredi de 9h à 12h
- Le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi après la cantine de 12h30 à 13h30 (pause méridienne)

### INSCRIPTION aux 2 temps sur la même feuille :

Une fiche de renseignements vous a été remise en début d'année, vous pouvez inscrire votre enfant sur la même fiche pour les 2 temps d'animation en cochant les bonnes cases.

**Paiement du forfait de 15€/enfant/trimestre soit 5€ par mois** : en Mairie auprès de la comptabilité.

**L'OMCS est là pour vous aider en cas de besoin, pour remplir les fiches de renseignements ou pour répondre à vos questions**

**0590 851 159**